

Le dispositif de la Médiation du crédit prolongé jusqu'à fin 2014

Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Économie et des Finances, Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement Productif et Fleur PELLERIN, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Économie numérique ont réuni à Bercy le 1^{er} mars 2013, en présence des représentants des entreprises, Jeanne-Marie PROST, Médiatrice nationale du crédit aux entreprises, Christian NOYER, Gouverneur de la Banque de France, Nicolas de SEZE, Directeur général de l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM) et de l'Institut d'Émission des territoires d'Outre-Mer (IEOM) et Jean-Laurent BONNAFE, vice-Président de la Fédération bancaire française afin de procéder à la signature de l'accord qui prolonge, jusqu'à la fin de 2014, l'action de la Médiation du crédit au service des entreprises.

Créée en octobre 2008, la Médiation du crédit permet de faciliter, voire de débloquer, les négociations entre banques et entreprises pour l'obtention ou le renouvellement d'un crédit. Elle avait déjà été prolongée une première fois début 2011, jusqu'à fin 2012. "Il s'agit de prolonger un dispositif qui est apprécié de tous les acteurs, des entreprises mais aussi des banques", a relevé le ministre de l'Économie, Pierre Moscovici, à l'occasion de la signature de cet accord. Depuis son lancement, la Médiation du crédit a été saisie par près de 38.000 entreprises, pour environ 27.000 dossiers instruits et clos et un taux de réussite de 62%. Elle a ainsi permis de débloquer 4,23 milliards d'euros et de préserver quelque 293.000 emplois, selon son rapport annuel 2012. Sur la seule année 2012, 4 077 dossiers ont été déposés, pour 3 162 acceptés, et 543 millions d'euros ont été débloqués. Depuis le début de l'année, Jeanne-Marie Prost occupe la tête de la Médiation du crédit. Elle a succédé à Gérard Rameix. Mme Prost occupait auparavant les fonctions de médiatrice nationale déléguée.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

1 - BCE

Lors de sa réunion du 7 mars 2013, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé de laisser ses taux directeurs inchangés. M. Draghi, Président de la BCE a déclaré lors de sa conférence de presse que « Les données disponibles continuent d'indiquer que la faiblesse de l'activité dans la zone euro s'est poursuivie en début d'année, tout en confirmant globalement les signes d'une stabilisation d'un certain nombre d'indicateurs, à des niveaux faibles toutefois. Dans le même temps, le nécessaire processus d'ajustement des bilans dans les secteurs public et privé continuera de peser sur l'économie. Une reprise progressive de l'activité devrait intervenir plus tard en 2013, à la faveur d'un raffermissement de la demande mondiale et de l'orientation accommodante de notre politique monétaire ». Le Président de la BCE a précisé que les projections macroéconomiques de croissance de mars 2013 ont été revues légèrement à la baisse par rapport à celles de décembre 2012. Les services de la BCE « prévoient une croissance annuelle moyenne du PIB en volume comprise entre -0,9 % et -0,1 % en 2013 et entre 0,0 % et 2,0 % en 2014 et une hausse annuelle de l'indice des prix comprise entre 1,2 % et 2,0 % pour 2013 et entre 0,6 % et 2,0 % pour 2014 ».

2 – Eurogroupe

Les Ministres de l'Eurogroupe ont pris note des prévisions de croissance d'hiver de la Commission. Le président de l'Eurogroupe, M. Jeroen Dijsselbloem, a déclaré que ces prévisions « montrent qu'une politique active a été mise en œuvre qui permettra un retour progressif à une croissance soutenable et à des créations d'emplois dans la zone euro ».

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-151_en.pdf

Actualité législative

1 – Projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires <http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0087.asp>

L'Assemblée nationale a, le 19 février 2013, adopté le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires. Ce texte sera ensuite examiné par le Sénat à partir du 20 mars 2013.

Ce projet de loi vise tout d'abord à séparer au sein des banques les activités utiles au financement de l'économie des activités spéculatives qui devront être cantonnées dans des filiales, de façon à protéger les dépôts de la clientèle. Il comporte des mesures de renforcement de la surveillance des activités de marché. Enfin, certaines activités ou produits seront purement et simplement interdits.

Le texte comporte par ailleurs des dispositions relatives à la mise en place d'un régime de résolution des crises bancaires, avec le renforcement des pouvoirs et des attributions de l'Autorité des contrôles prudentiel qui devient également une autorité de résolution des crises bancaires, et l'extension du rôle du fonds de garantie des dépôts.

Le texte comporte enfin des mesures de protection des consommateurs en matière bancaire (plafonnement des commissions d'intervention, « accessibilité » et « inclusion » bancaire, mesures d'amélioration et de simplification des procédures de surendettement) et assurantielle (assurance des emprunteurs et égalité Homme/Femme).

2 – Décret n° 2013-183 du 28 février 2013 relatif aux obligations de vigilance en matière de services de paiement en ligne pour la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027123150>

Ce décret prévoit qu'un établissement de crédit ou un établissement de paiement qui fournit un service de paiement en ligne dispose de la possibilité de ne pas procéder à la vérification de l'identité de son client en relation d'affaires. La mise en œuvre de cette mesure de vigilance simplifiée nécessite qu'un certain nombre de conditions soient réunies (nature des services de paiement visés, exigences d'origine et de destination des fonds, plafonds de montant par opération et d'opérations cumulées).

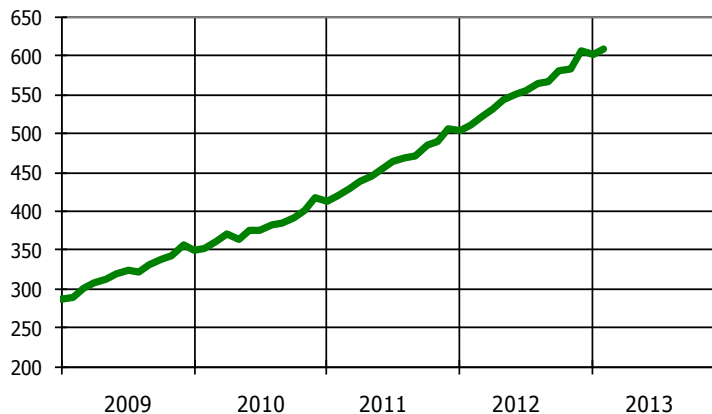
ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Les émissions nettes

En février 2013, les émissions nettes de billets se sont étoffées de 7,4 millions d'euros après une contraction de 5,7 millions d'euros le mois précédent (soit +1,2 % après -0,9 % en janvier). Elles s'établissent à 608,8 millions d'euros. En volume, les émissions nettes de billets suivent une tendance comparable : +1,3 % (après -2,7 % le mois précédent). Le nombre de billets émis par l'agence IEDOM de Mayotte s'établit ainsi à 11 millions d'euros au 28 février dont près de 74 % sont constitués par la coupure de 50 € (67 % de la valeur globale de l'émission nette de billets). La progression de l'émission nette de billets ayant évolué dans des proportions sensiblement identiques en nombre et en valeur, la valeur moyenne du « billet » circulant dans l'île reste stable, à 55,1 € au 28 février 2013.

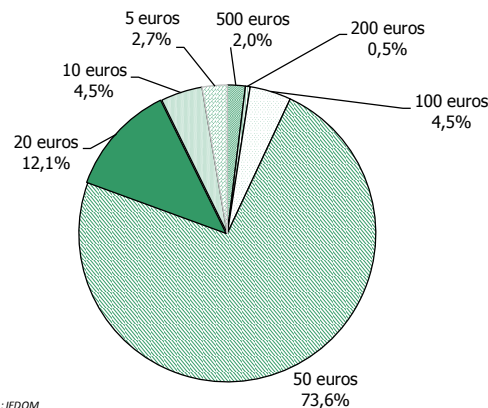
Emissions nettes cumulées de billet au 28 février 2013

En millions d'euros



Source : IEDOM

Répartition des billets en nombre au 28 février 2013



Source : IEDOM

BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Signature de l'accord « Bouclier qualité-prix » dans un contexte d'inflation des prix

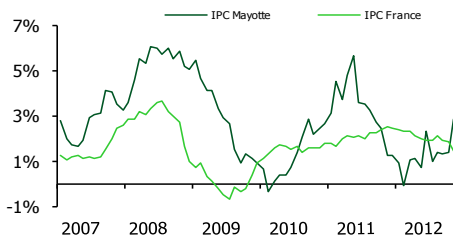
Dans le cadre de la loi LUREL pour la régulation économique en Outre-mer et après un mois de négociations, l'accord sur le « Bouclier qualité-prix » a été signé le 27 février par le nouveau préfet de Mayotte, Jacques WITKOWSKI, et les représentants de la grande distribution. Une liste composée de 76 produits sera soumise à l'encadrement des prix et bénéficiera d'une baisse de 10% sur son montant global qui passe ainsi en moyenne de 211,90 à 190,71 euros.

L'accord s'applique strictement aux commerces dont la surface est supérieure ou égale à 200m². Pour ceux dont la surface est comprise entre 120m² et 200m², ils pourront commercialiser cette liste de produits à un prix maximal de 200,3 euros (dépassement maximal autorisé de 5%). L'accord, qui fera l'objet d'un arrêté préfectoral pour lui conférer une base réglementaire, est entré en vigueur le 1^{er} mars et restera valable pendant un an. Les commerçants ont l'obligation de signaler, de manière visible, les produits et les prix qui ont fait l'objet de l'accord.

A compter de la mi-novembre 2013, les discussions et négociations reprendront pour envisager un nouvel accord qui entrera en vigueur le 1^{er} mars 2014.

Cette signature intervient au moment où l'INSEE publie l'indice des prix à la consommation pour le mois de décembre et donne une mesure de l'inflation en 2012. Si, sur le mois, les prix sont quasiment stables (+0,1% de novembre à décembre 2012), ils augmentent de 2,8% entre décembre 2011 et décembre 2012. Cette hausse résulte tout d'abord de la situation particulière de la fin d'année 2011 où certains produits avaient bénéficié d'une baisse de prix suite à l'accord qui avait marqué la fin du conflit social. Elle s'explique ensuite par l'évolution des prix en 2012 qui ont augmenté de manière modérée en début d'année puis se sont accélérés au second semestre. Les prix des produits alimentaires et boissons (+5,2%) ainsi que ceux des services (+2,6%) contribuent principalement à cette hausse.

Indice des prix à la consommation (glissement annuel)



Source : INSEE
Base 100 : année 2006

EDM investit pour répondre à l'accroissement de la demande énergétique

Afin de répondre à une demande énergétique croissante à Mayotte sous l'effet, notamment, de l'augmentation de la population et de son niveau d'équipement, Electricité de Mayotte (EDM) a démarré un important programme industriel et immobilier. Les travaux, dont certains chantiers ont été lancés à la fin de l'année 2012, sont prévus pour une durée de 30 mois et devraient être achevés d'ici la fin 2014. Les investissements s'élèvent à plus de 120 millions d'euros et seront financés par des prêts de l'Agence française de développement (AFD), de banques de la place et par autofinancement. Les quatre projets concernent :

- l'extension de la centrale de Longoni pour augmenter la capacité de production électrique grâce à l'installation de 3 nouveaux moteurs de 12 MW chacun,
- la réalisation de la première ligne à haute tension aérienne à Mayotte, longue de 7,5 kms, entre Longoni et Kawéni,
- la construction de deux postes sources (Longoni et Kawéni),

- la construction d'un nouveau siège social qui permettra d'améliorer les conditions d'accueil de la clientèle.

Bilan d'étape de l'année scolaire et perspectives pour la rentrée 2013

Le Vice-recteur a tenu une conférence de presse le 25 février pour faire un bilan d'étape de l'année en cours et dévoiler les orientations de la politique éducative à Mayotte pour la prochaine rentrée scolaire. Trois objectifs majeurs guident l'action éducative à Mayotte : (a) construire pour accueillir les élèves, (b) renforcer l'attractivité du territoire pour les enseignants et (c) passer d'une gestion de flux à un pilotage plus efficient du système éducatif. Dans ce cadre, deux priorités sont définies : d'une part, garantir une réelle maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, notamment aux cours des premières années d'apprentissage et, d'autre part, poursuivre la réforme des lycées en améliorant l'accompagnement et la préparation des élèves à l'enseignement supérieur. Ainsi, les chantiers en cours portent sur les rythmes scolaires, la poursuite des constructions scolaires et le développement des formations professionnelles.

Tenue d'un forum sur les filières marines

A l'initiative de l'université de Dombeni et du Conseil économique, social et environnemental de Mayotte (CESEM), un forum sur les filières marines s'est tenu le 13 février 2012 à l'université. Les débats ont essentiellement porté sur les perspectives de développement économique et d'emploi offertes par le potentiel marin de Mayotte. L'ambition est de réussir à exploiter la recherche et l'enseignement supérieur dans le domaine de la biologie marine (perliculture, aquaculture et algoculture) afin de développer ou de renforcer les filières de production et d'échanges créatrices de richesses et d'emplois à Mayotte.

Parution des Tendances économiques et Evolutions monétaires pour le quatrième trimestre 2012 et de la synthèse conjoncturelle annuelle

Les Tendances économiques et les Evolutions monétaires de Mayotte pour le quatrième trimestre 2012 viennent de paraître. Les Tendances présentent, sur la base d'une enquête de conjoncture, l'évolution de l'activité économique de l'île. Insérées dans une nouvelle publication de l'IEDOM, intitulée « Infos financières » qui remplacera le Bulletin trimestriel et financier, les Evolutions monétaires dressent un bilan du financement des agents économiques par le secteur bancaire au 31 décembre 2012 et des dépôts et placements détenus par ces derniers. Enfin, la synthèse annuelle présente, pour l'année 2012, les principales évolutions conjoncturelles de l'économie mahoraise. Ces publications sont disponibles en téléchargement gratuit sur le site de l'[IEDOM](#).

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006		déc.-12	117,0	0,1%	2,8%
Chômage (source : Pôle Emploi)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A		janv.-13	9 761	13,7%	1,7%
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles	déc.-12	26 913	-0,3%	39,2%
	(hors hydrocarbures)	cumulées	déc.-12	314 750	9,4%	2,9%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles	déc.-12	269	-55,7%	-48,2%
		cumulées	déc.-12	7 306	3,8%	12,2%
	Taux de couverture	mensuel	déc.-12	1,00%	-1,25 pt	-1,68 pt
	cumulé	déc.-12	2,32%	-0,12 pt	0,19 pt	

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aéroportuaire (Source : Aviation civile)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels	déc.-12	382	42,0%	5,5%
		cumulés	déc.-12	4 721	-	-7,1%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	déc.-12	24 751	63,0%	-17,4%
		cumulés	déc.-12	267 030	-	-7,9%
	Fret et envois postaux (en tonnes) (départs)	mensuels	déc.-12	29,3	7,8%	-21,2%
	cumulés	déc.-12	367,6	-	-63,2%	
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽²⁾ (en tonnes)	mensuelles	déc.-12	5 200	-39,7%	-37,3%
		cumulées	déc.-12	86 478	-	21,3%
Electricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)		déc.-12	39 516	0,3%	3,8%
	Consommation ⁽³⁾ (en Mwh)	cumulée	déc.-12	245 798	-	1,5%
Hydrocarbures (Source : TOTAL)	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle	déc.-12	9 602	-1,9%	-5,8%
		cumulée	déc.-12	112 223	-	2,5%
Poissons d'élevage (Source : Douanes)	Exportations :					
	- en tonnes	mensuelles	déc.-12	9,2	166,7%	-
		cumulées	déc.-12	67,4	-	103,5%
	- en milliers euros	mensuelles	déc.-12	71,4	165,3%	-
		cumulées	déc.-12	492,4	-	141,3%

(1) : Toute entrée ou sortie de navire ou d'avion représente un mouvement

(2) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

(3) : Données consolidées à pas trimestriel depuis fin 2011. Les informations mensuelles ne sont plus disponibles.

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	taux	date d'effet
Taux de la facilité de prêt marginal	0,75%	11/07/2012
Taux de la facilité de dépôt	1,50%	11/07/2012
	0,00%	11/07/2012

ANNEE 2013	0,04%	JO du 01/03/13	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE 2012	0,71%	JO du 08/02/12	1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

* hors prime d'Etat

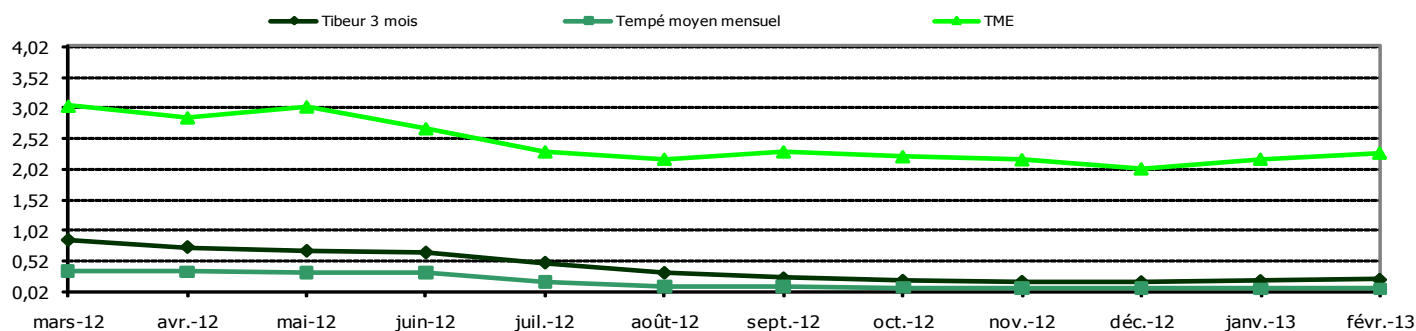
Novembre	Décembre	Janvier	Février	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0786%	0,0723%	0,0709%	0,0683%	0,1200%	0,2240%	0,3630%	0,5960%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	Novembre	Décembre	Janvier	Février
2,18%	2,03%	2,19%	2,29%	2,38%	2,23%	2,39%	2,49%

Taux de l'usure (applicable au premier trimestre 2013)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure		
Prêts immobiliers		Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > 6 000 € et prêts viagers hypothécaires	12,19%
Prêts à taux fixe	5,72%	Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 6 000 €	11,24%
Prêts à taux variable	5,37%	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts-relais	5,79%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,05%
Autres prêts		Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	4,01%
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	20,30%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	5,61%
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1 524 € et < ou = à 3 000 € et prêts viagers hypothécaires	19,89%	Découverts en compte (1)	13,32%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1 524 € et < ou = à 3 000 €	18,95%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	5,36%
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > 3 000 € et < ou = à 6 000 € et prêts viagers hypothécaires	16,49%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 3 000 € et < ou = à 6 000 €	15,55%	Découverts en compte (1)	13,32%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

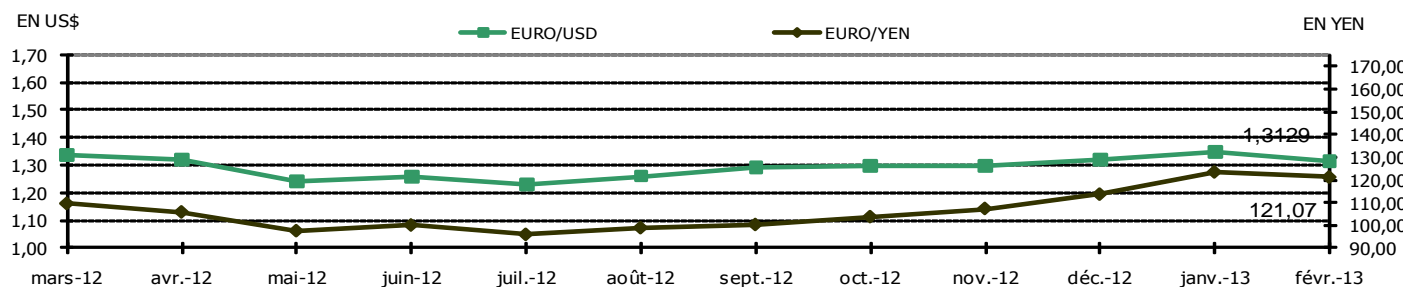
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3129	EURO/ZAR (Afrique du sud)	11,7550	EURO/SRD (Surinam)	4,30970
EURO/JPY (Japon)	121,0700	EURO/BWP (Botswana)	10,57470	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,33710
EURO/CAD (Canada)	1,3461	EURO/SCR (Seychelles)	16,1254	EURO/DOP (Rép. Dom.)	53,4136
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,86300	EURO/MUR (Maurice)	40,4194	EURO/BBD (La Barbade)	2,61130
EURO/SGD (Singapour)	1,6237	EURO/BRL (Brésil)	2,5871	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,36000
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,1830	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,21720	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2902,4833	EURO/XCD (Dominique)	3,5261	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	